

# COMMUNE DE MONTAUD

## **PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 04 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 04 juillet, à 20h30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, BOUCAUT Alain, COING-BELLEY Stéphane, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, PASCAL Philippe, CALVANI Pascal, MANAUD Nicolas, CORVEZ Marion, DAGUET Max, PONCET Corinne.

Absents excusés : M. DAVID Jérôme, COLBEAU Joël.  
Secrétaire : M. CORVEZ Marion a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

### **1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 06 juin 2017, avec 9 voix Pour.

### **2/ AFFAIRES SCOLAIRES**

- APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, avec 9 voix Pour et 1 Abstention, APPROUVE le règlement présenté ce jour, avec les modifications proposées.

- SORTIES PISCINE

Le Conseil municipal, avec 11 voix Pour et 1 abstention, ACCEPTE la demande présentée par l'école pour les sorties scolaires 2017/2018 et DECIDE de prendre en charge financièrement ces sorties. Une convention sera signée avec la Commune de Sassenage.

- CONVENTION MEDICO SCOLAIRE

Le Conseil municipal, avec 12 voix Pour, ACCEPTE la convention proposée avec le Centre médico scolaire pour l'année 2017/2018.

- **TARIFS REPAS PROFESSEURS DES ECOLES, ELUS ET SALARIES**

Le Conseil municipal, avec 12 voix Pour, FIXE le tarif des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 2,90€ pour les professeurs des écoles, les élus et les salariés communaux.

### 3/ **FINANCES**

- Information : la coupe de bois a été vendue au prix de 14 100€ à la société Eymard de Veurey
- Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, avec 12 voix Pour, DECIDE la modification budgétaire suivante, suite à la dissolution du CCAS et à l'intégration de son budget dans le budget communal.

**Fonctionnement – Recettes :**

Compte 002 : 9 975,55 €

**Fonctionnement – Dépenses**

Compte 6713 Secours et dots : 6 975,55 €

Compte 6257 Réceptions (repas) : 3 000 €

- Décision modificative n°2

Le Conseil municipal, avec 12 voix Pour, DECIDE la modification budgétaire suivante, suite à la prise en charge des amortissements 2017.

**Investissement – Recettes :**

Compte 2804111 (040) : + 346 €

Compte 10226 Taxe d'aménagement : - 346 €

**Fonctionnement – Dépenses**

Compte 6811 (042) : + 346 €

Compte 022 Dépenses imprévues : - 346 €

- Impayés

La Maire Présente l'état des dettes impayées malgré de nombreuses relances (les personnes ont quitté Montaud et ne sont plus joignables), elle propose l'annulation de ces dettes qui s'élèvent à 277,98 €.

Le Conseil municipal, DECIDE l'admission en non-valeur de la dette restant due, d'un montant de 277,98 €.

CHARGE Madame la Maire des écritures nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

- Adhésion CIEC

La Commune participe depuis plusieurs mois au Club Inter Etablissement qui travaille pour favoriser – dans le cadre de la restauration collective – les produits locaux, les produits bio, la formation du personnel, les achats « durables » et la limitation des déchets.

Le Club, afin de pouvoir obtenir des aides, doit passer en association et dans ce cadre sollicite l'adhésion des communes. Participation estimée entre 200€ et 300€ annuellement, non encore établie.

Suite aux discussions, Madame la Maire décide de ne pas proposer le vote lors de cette séance.

# COMMUNE DE MONTAUD

## 4/ TRAVAUX

### Attribution des travaux de voirie communale 2017

Le Conseil municipal,

Suite à l'ouverture des plis du 03 juillet 2017,

DECIDE, après en avoir délibéré et vote par 11 voix Pour et 1 Contre,

D'attribuer les travaux de voirie communale 2017, voies n°6 La Combe, à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 23 563,80 € hors-taxes.

### Demande de subvention pour Monument aux morts

Madame Pascale POBLET PROPOSE au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour travaux sur le Monument aux morts.

Le Conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré et vote par 12 voix Pour et Abstention, de solliciter une subvention auprès de la Maison du Territoires. Montant des travaux 10 000 € hors-taxes.

## 5/ EMPLOIS

Le poste occupée par Mireille Bonnamour, du fait de son départ à la retraite, sera repris selon les mêmes termes par Nicole Pederiva-Treillard.

Le poste de Mme Pederiva-Treillard sera repris par une nouvelle embauche. La personne ayant obtenu le poste via une annonce sur pôle emploi est Dayana Jourdan-Chobert.

## 6/ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Finances : Alain donne un compte rendu de la réunion Finances.

(Pacte fiscal et financier)

FPIC : Pascale Poblet demande au Conseil d'exprimer son avis sur les 3 propositions présentées concernant l'utilisation de la somme à redistribuer exceptionnellement.

C'est la solution 2 qui est retenue : 42% vers l'intercommunalité et 58% vers les communes en veillant de très près à l'utilisation faite du delta en faveur de la communauté de communes.

Ordures ménagères : question de la TOM ou de la ROM. La TOM semble moins équitable. Attention aux petits revenus.

## 7/ INFORMATIONS

Plan Local d'Urbanisme – enquête terminée, plusieurs requêtes.

Fin de la réunion publique à 23h

Prochaines réunions du conseil municipal le **mardi 05 septembre 2017 à 20h30, puis 03 octobre, 07 novembre et 05 décembre.**

Liste des décisions du Conseil municipal  
Séance du 04 juillet 2017

Numéro de délibération	Objet de la délibération
1	APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE
2	SORTIES PISCINE
3	CONVENTION MEDICO SCOLAIRE
4	TARIF CANTINE PROFESSEURS , ELUS, SALARIES
5	FINANCES DECISION MODIFICATIVE n° 1
6	FINANCES DECISION MODIFICATIVE n° 2
7	FINANCES - IMPAYES
8	VOIRIE COMMUNALE – ATTRIBUTION TRAVAUX 2017
9	DEMANDE DE SUBVENTION MONUMENT AUX MORTS
10	EMPLOIS